



## situation familiale pour la demande de nationalité française

Par **kawthar**, le **24/10/2009** à **12:33**

j'ai une question concernant la demande de nationalité française. Est-ce que ça compte aussi la situation familiale (marié ou célibataire je veux dire) ou pas? J'ai fait une thèse en France et en suite un post-doc de 2 ans. Ca fait donc 5 ans que je suis en France avec un titre de salarié. Je suis célibataire et sur le point de me marier avec mon copain algérien. Je voudrais savoir si ma situation marié a des influences négatives sur ma demande de nationalité ou pas. Je suis un peu perdue et j'apprécierai toutes vos réponses.

Par **miouze**, le **24/10/2009** à **23:49**

c'est plus facile et rapide quand on est célibataire.

si ton mari et a l'etranger ,possible que tu risque un refus ,mais avec enfant c'est directe refus

Par **kawthar**, le **25/10/2009** à **17:43**

Merci pour ta réponse Miouze :) !